

ANNEXE I

(article 2)

DESCRIPTION DES IMMEUBLES À ACQUÉRIR DANS LE PARC INDUSTRIEL DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

MINUTE 3740 DE YVES LEFEBVRE, ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

1° Lot 549-1 partie

Une partie de la subdivision **un (1)** du lot original **cinq cent quarante-neuf (549-1 partie)** du cadastre de la paroisse de **SAINT-AUGUSTIN**, circonscription foncière de **Portneuf**.

De figure irrégulière, bornée vers le nord-ouest et l'ouest par une autre partie du lot 549-1, vers le nord-est par une autre partie du lot 549, vers le sud-est par le lot 549-1-1, et vers le sud-ouest par le lot 286-2 (rue des Grands-Lacs).

Mesurant soixante-dix-neuf mètres et trente-deux centièmes (79,32 m) vers le nord-ouest, soixante-dix-sept mètres et quarante centièmes (77,40 m) le long d'un arc de cercle de cent trente et un mètres et soixante-deux centièmes (131,62 m) de rayon vers l'ouest, deux cent mètres et vingt-trois centièmes (200,23 m) vers le nord-est, cent cinquante-deux mètres et cinquante-six centièmes (152,56 m) vers le sud-est, cent quatre-vingt-cinq mètres et soixante-deux centièmes (185,62 m) vers le sud-ouest et contenant en superficie vingt-huit mille deux cent trente-six mètres carrés et cinq dixièmes.

SUPERFICIE : 28 236, 5 mètres carrés

2° Lot 549-1 partie

Une partie de la subdivision **un (1)** du lot original **cinq cent quarante-neuf (549-1 partie)** du cadastre de la paroisse de **SAINT-AUGUSTIN**, circonscription foncière de **Portneuf**.

De figure irrégulière, bornée vers le nord-ouest par le lot 549-1-1, vers le nord-est par une partie du lot 549, vers le sud-est par une autre partie du lot 549-1 et vers le sud-ouest par le lot 286-2 (rue des Grands-Lacs).

Mesurant cent cinquante-deux mètres et cinquante-six centièmes (152,56 m) vers le nord-ouest, quatre-vingt-dix mètres et trente-deux centièmes (90,32 m) vers le nord-est, cent cinquante-deux mètres et quarante centièmes (152,40 m) vers le sud-est, quatre-vingt-onze mètres et vingt-huit centièmes (91,28 m) vers le sud-ouest, et contenant en superficie quatorze mille quatre cent

quarante-sept mètres carrés et neuf dixièmes.

SUPERFICIE : 14 447,9 mètres carrés

3° Lot 549-1-1 partie

La subdivision **un (1)** de la subdivision **un (1)** du lot originaire **cinq cent quarante-neuf (549-1-1)** du cadastre de la paroisse de **SAINT-AUGUSTIN**, circonscription foncière de **Portneuf**.

De figure régulière, bornée vers le nord-ouest par une partie du lot 549-1, vers le nord-est par le lot 549-2, vers le sud-est par une partie du lot 549-1 et vers le sud-ouest par le lot 286-2 (rue des Grands-Lacs).

Mesurant cent cinquante-deux mètres et cinquante-six centièmes (152,56 m) vers le nord-ouest et le sud-est, quinze mètres et vingt-six centièmes (15,26 m) vers le nord-est et le sud-ouest, contenant en superficie deux mille trois cent vingt-cinq mètres carrés.

SUPERFICIE : 2 325 mètres carrés

MINUTE 2593 DE YVES LEFEBVRE, ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

4° Lot 549-1 partie

Une partie de la subdivision **un (1)** du lot originaire **cinq cent quarante-neuf (549-1 partie)** du cadastre de la paroisse de **SAINT-AUGUSTIN**, circonscription foncière de **Portneuf**.

De figure irrégulière, bornée vers le nord-ouest par les lots 286-6 (rue de Rotterdam), et par le lot 285-2 (rue de Rotterdam), vers le nord-est par une partie du lot 549, vers l'est et le sud-est par une autre partie du lot 549-1, et vers le sud-ouest et l'ouest par le lot 286-2 (rue des Grands-Lacs).

Mesurant cent trente-six mètres et quatre-vingt-dix-huit centièmes (136,98 m) vers le nord-ouest, cinq cent soixante mètres et trente-quatre centièmes (560,34 m), vers le nord-est, soixante-dix-huit mètres et dix-huit centièmes (78,18 m) le long d'un arc de cercle de cent vingt-deux mètres et quarante-huit centièmes (122,48 m) de rayon vers l'est, soixante-dix-neuf mètres et trente-cinq centièmes (79,35m) vers le sud-est, cinq cent soixante-deux mètres et quatre centièmes (562,04 m) et quarante-huit mètres et quatre-vingt-douze centièmes (48,92 m) le long d'un arc de cercle de cent cinquante-neuf mètres et soixante-deux centièmes (159,62 m) de rayon et neuf mètres et cinquante-sept centièmes (9,57 m) vers le sud-ouest, quatorze mètres et trente-six centièmes

(14,36 m) le long d'un arc de cercle de neuf mètres et quatorze centièmes (9,14 m) de rayon vers l'ouest, et contenant en superficie quatre-vingt-onze mille sept cent quatre-vingt-dix-huit mètres carrés.

SUPERFICIE : 91 798 mètres carrés

MINUTE 2595 DE YVES LEFEBVRE, ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

5° Lot 549 partie

Une partie du lot originaire **cinq cent quarante-neuf (549 partie)** du cadastre de la paroisse de **SAINT-AUGUSTIN**, circonscription foncière de **Portneuf**.

De figure irrégulière, bornée vers le nord-ouest et le nord par une autre partie du lot 549, vers le sud-est par le lot 549-3-1-1 et une partie du lot 549-3, vers le sud-ouest par le lot 549-4, mesurant soixante et onze mètres et quatre-vingt-dix-huit centièmes (71,98 m) vers le nord-ouest, soixante-huit mètres et vingt-huit centièmes (68,28 m) le long d'un arc de cercle de deux cent dix mètres et vingt-deux centièmes (210,22 m) de rayon vers le nord, cent onze mètres et soixante-neuf centièmes (111,69 m) vers le sud-est, cinquante-cinq mètres et dix-huit centièmes (55,18m) vers le sud-ouest, et contenant en superficie quatre mille neuf cent quarante et un mètres carrés et neuf dixièmes.

SUPERFICIE : 4 941,9 mètres carrés